

## CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE DANZÈME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 octobre 2016 sous la présidence de FAVIERE Alain, Maire.

Etaient présents : FAVIERE Alain, Maire, BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRALT Alain, Adjoint, LEMOINE Jean-François, BARBE Yvette, GRAVE Joëlle, GAUDON Stéphane, RENON Ghislaine, MAGNON Pierre, HENRI Renée, DUCHER Josette Excusés : GUITTARD Viviane ; GOIGOUX Frédéric a donné pouvoir à FAVIERE Alain

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité des membres présents.

### DECISION MODIFICATIVE EXERCICE 2016 . VIREMENT DE CREDIT

Les crédits alloués à l'article 6811 (dotations aux amortissements) et au chapitre 28 (amortissements) étant trop bas de 0,06 " par rapport à ce qui a été réalisé, il faut effectuer un virement de crédits en augmentant les crédits déjà alloués à l'article 6811 et à l'article 28182 de 0.06 ". Afin de garder le budget en équilibre, il convient de diminuer de 0.06 " l'article 60636 en dépense de fonctionnement et l'article 1383 en recette d'investissement.

### FIXATION DU LOYER POUR LE LOGEMENT AU-DESSUS DE LA POSTE

Le logement communal situé, au-dessus de l'agence postale communale, au 1 route du pont du diable est vacant. Des travaux d'électricité, de chauffage et des changements de fenêtres ont été réalisés. Le conseil municipal décide de fixer le loyer mensuel du logement à 290 " .

### CHANGEMENT DE DESTINATION DE L'ÉPICERIE ET FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT AU-DESSUS DE L'ANCIENNE EPICERIE

Lors de la séance du 28 avril 2016 il a été décidé de la résiliation à l'amiable du bail commercial de l'épicerie. Ce local étant disponible, il est proposé de changer la destination des pièces du rez-de-chaussée du local en bibliothèque municipale. La partie à l'étage resterait un logement à louer à un particulier. Le Conseil Municipal décide de procéder au changement de destination du local et de fixer le loyer mensuel du logement à 360 " .

### MISE EN PLACE D'UNE RESTRICTION DE VITESSE SUR LA VOIE COMMUNALE N°4 SUR LA PORTION TRAVERSANT LE VILLAGE DE FOURNOUE

Une restriction de la vitesse sur la portion de la voie communale n° 4 traversant le village de Fournoue serait nécessaire pour des raisons de sécurité. Le conseil municipal fixe la vitesse maximale autorisée à 30 km/h.

### AVENANT A LA CONVENTION SUR LES MODALITES DE FACTURATION DU SERVICE COMMUN DU DROIT DES SOLS

Lors de sa délibération du 29 juin 2015, le conseil municipal d'Anzême a accepté d'adhérer au service commun « instruction du droit des sols ». Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du grand guéret en date du 2 juin 2016 a revu les modalités financières de remboursement du service commun par les communes. En effet, afin d'éviter d'effectuer les facturations en janvier de l'année N+1, le remboursement s'effectuera en décembre de l'année N pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre de l'année N-1 au 30 novembre de l'année N. Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service instructeur du droit des sols.

### DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE SAINT-VAURY POUR UN SEJOUR MONTAGNARD

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 60 " par enfant résidant sur la commune d'Anzême, au collège Louis Durand de Saint-Vaury, pour le séjour montagnard.

### ADHESION AU SIAEP VALLEE DE LA CREUSE DE CHATELUS-MALVALEIX

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la vallée de la Creuse de la commune de Chatelus-Malvaleix.

### RAPPORT ANNUEL 2015 « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » EVOLIS 23

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2015 « assainissement collectif d'Evolis 23.

### SOUHAIT POUR LA COLLECTE DES DECHETS PAR EVOLIS 23 LES MOIS D'ETE

Vu le nombre d'habitants en forte augmentation pendant les mois d'été dans les villages composant la commune d'Anzême. Vu le constat du débordement des bacs sur cette période ainsi que des nuisances olfactives dues au délai trop important entre deux collectes et à la chaleur. Le conseil municipal souhaiterait que la collecte des déchets réalisée par le syndicat EVOLIS 23 ait lieu toutes les semaines pendant les mois de juillet et août sur toute la commune comme cela était le cas il y a quelques années.

### AVIS SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT SULPICE LE GUERETOIS

Le conseil municipal donne un avis favorable au PLU de la commune de Saint Sulpice le Guérétois.

### INFORMATIONS DIVERSES

Un projet de sentier pédagogique est à l'étude avec le CPIE : il s'agirait d'une boucle passant par le bourg, le pré des îles et le long de la Sciauve. Un réaménagement des zones accessibles aux véhicules est également à l'étude pour la valorisation du site du pré des îles.

Une nouvelle association a été créée sur la commune : « Agir pour la Qualité de Vie à Anzême ».

L'opération « pâturage itinérant en vallée de la Creuse » est reconduite. Le berger et les moutons seront sur Anzême de fin octobre jusqu'à la mi-novembre pour entretenir les côtes et le site de la cascade des Moulines.